

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Anne d'Auray s'est réuni le mercredi 29 mars 2017 à 20h30 sous la présidence de M. Roland GASTINE – Maire – sur convocation adressée par lui le 24 mars 2017.

Etaient présents : Régine FILY - Valérie JEGOUSSE – Stéphanie REBY –Philippe ROBIN - Jean-Michel YANNIC.- Nathalie ANDRE - Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE – Marie-Christine THERAUD – Myriam LE PLAIRE – Yvan JOUNOT – Franck LEROUX — Marie-Pierre HELOU – Michael DUVAL – Jean-Baptiste HARY – Patrick DESMARCHELIER – Chantal PRODHOMME –

Absents excusés :

Erwan THOMAS - Procuration à Yvan JOUNOT
Gaëtan LE MAITRE – Procuration à Nathalie ANDRE
Josiane DUBOUAYS - Procuration à Roland GASTINE
Frédéric COLLEC - Procuration à Jean-Michel YANNIC
Christian TROBOA – Procuration à Philippe ROBIN
Nicolas LE LOSTEC

Aucune remarque n'étant formulée au regard du précédent compte-rendu, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck LE ROUX a été élu secrétaire de séance.

1. Vote des taux des taxes locales 2017

Madame FILY, adjointe aux finances informe des montants des produits attendus suivant le scénario retenu (stabilité des taux ou augmentation de 1%). Elle indique que la commission finances réunie le 23 mars 2017 s'est positionnée pour une stabilisation des taux des taxes pour l'année 2017.

	bases prévisionnelles 2017	taux votés en 2016	produit	taux en augmentation 1%	produit
Taxe Habitation	3 073 000	17,99	552 833	18,17	558 364
Foncier bâti	2 111 000	23,11	487 852	23,34	492 707
Foncier non bâti	22 500	35,52	7 992	35,87	8 071
			1 048 677		1 059 142

Rappel produit 2016 : 1 024 024 €

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour une stabilisation du taux des taxes locales en 2017.

2. Budget primitif 2017

Madame FILY, Adjointe aux finances présente à l'assemblée le budget 2017.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

2 047 823,59 € pour la section de fonctionnement

3 361 594,95 € pour la section d'investissement

Elle annonce que pour la section de fonctionnement, de nouvelles dépenses sont à relever : -
-au compte 611 (contrat de prestations de services), la somme de 20 000 € est prévue pour la participation au fonctionnement de la médiathèque municipale (dont la gestion a été confiée à l'ADMAS),

-au compte 6132 (locations immobilières), il est prévu des dépenses (6000 € budgétés) pour la location d'un local pour la mairie le temps des travaux,

-au compte 615228 (autres bâtiments) sont budgétés des interventions (électriques, informatiques...) pour permettre l'installation de la mairie dans les locaux provisoires

-au compte 6241 (transport de biens : 8000 € intégrant notamment des frais de déménagement de la mairie.

Malgré ces quelques nouvelles dépenses, les charges à caractère général restent globalement stables entre 2016 (549 900 €) et 2017 (551 000 €).

Au titre des charges de personnel, la principale augmentation entre 2016 et 2017 s'explique par la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) pour les agents titulaires. Pour les agents non titulaires, une hausse assez notable des dépenses est observée justifiée par la prévision d'une embauche d'un chargé de mission (à mi-temps ?) pour la mise en place des fiches-actions du futur contrat d'attractivité touristique.

Au chapitre 65, la principale différence entre 2016 et 2017 concerne la participation de la commune à l'école Ste-Anne dans le cadre du contrat d'association : en effet, une baisse de 11000 € s'explique par la baisse des effectifs scolaires saintannois dans l'établissement. Le vote de la participation au titre du contrat d'association pour l'année scolaire 2016-2017 aura lieu au prochain conseil municipal.

En ce qui concerne les charges financières, les intérêts des emprunts baissent encore cette année.

Toujours dans la section de fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, il est prévu 30 000 € de remboursement de frais de personnel (remboursement des assurances en cas d'arrêt maladie ou versement de l'Etat pour des emplois aidés) : on ne surestime pas cette recette (2016 : 69 241,67 €).

De même, pour les produits de services, la somme de 217 400 € est inscrite au budget de 2017 (226 959,31 € en 2016).

Pour les taxes et impôts, au vu des taux votés précédemment, des montants communiqués par les services de l'Etat et d'AQTA, on estime ces montants totaux à 1 156 573,80 €.

Au chapitre des dotations et participations, les chiffres inscrits correspondent à des estimations puisque les chiffres n'ont pas encore été communiqués par les services de l'Etat (DGF, DSR, DNP). A l'article 74718 (comprenant entre autres la participation de l'Etat aux TAP), une baisse notable a été prévue du fait de la décision de l'école Ste-Anne d'arrêter les TAP à compter de la rentrée prochaine.

Monsieur JOUNOT demande des précisions quant aux raisons qui ont poussé l'école à mettre fin à ces activités. Madame HELOU et Monsieur le Maire lui répondent que c'est une demande des parents (résultats des sondages : 77% des parents ont demandé le retour à la semaine des 4 jours, réponse principalement argumentée par la fatigue des enfants

En ce qui concerne les autres produits de gestion courante (chapitre 75 (location du bâtiment, de la poste et des salles notamment)) et également des produits financiers (chapitre 76 et produits exceptionnels (chapitre 77), cela reste stable.

Aussi, en section de fonctionnement, Madame FILY annonce un budget équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 2 047 823,00 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008, le budget de fonctionnement s'élevait plutôt à 1 600 000 €.

Pour la section d'investissement, Madame FILY propose de l'aborder par opération.

Pour le camping municipal, les nouvelles propositions concernent l'achat d'une machine à laver et un jeu pour les enfants.

Pour l'opération concernant le terrain des sports, il est proposé la somme de 17 253,08 € correspondant à l'installation d'un parcours sportif et la sécurisation d'un bassin-tampon. Monsieur YANNIC et Monsieur le Maire précisent que ce parcours concerne un « street work out » demandé par des jeunes de la commune et espèrent des subventions pour cet équipement. Une installation similaire existe sur la commune de Baden. Cela pourra permettre de diversifier l'offre d'activités pour les jeunes sur la commune.

Sur l'opération 24 (mairie), la dépense totale proposée (restes à réaliser + nouvelles propositions) s'élève à 1 066 248,53 € qui concernent essentiellement les travaux. Pour les recettes, la commune est dans l'attente de réponses pour des subventions (conseil départemental, Etat (DETR)...). 652 000 € d'emprunts en restes à réaliser sont également indiqués. Monsieur le Maire rajoute que le permis de construire a été déposé ce jour-même.

En ce qui concerne les services techniques, la proposition nouvelle s'élève à 11 894,97 € pour des dépenses d'outillages, de plantations...

L'opération 26 correspond à la basilique avec la deuxième tranche de la 1^{ère} phase de travaux de restauration et de mise en sécurité. Cela concerne principalement la façade nord et cela va commencer en avril. Il est proposé la somme de 448 345,60 €. Des recettes sont attendues sur cette opération notamment de l'Etat, de la région Bretagne, du conseil départemental du Morbihan ainsi que de la fondation Louis Cadic.

La voirie, à travers l'opération 28, concernera principalement les travaux et les études de la première tranche de la rue de Gaulle ainsi que de la rue du 5 août 1944 avec des restes à réaliser s'élevant à 798 162,75 € et une nouvelle proposition à 46 570,88 €. Sur cette opération, les recettes concernent un emprunt de 500 000 € (en restes à réaliser) ainsi qu'une subvention du département. Monsieur YANNIC précise qu'une réunion publique a eu lieu concernant la rue du 5 août pour faire part du souhait de refaire le réseau d'eaux pluviales (parallèlement aux travaux qui seront menés par AQTA communauté de commune pour le réseau d'eaux usées) ainsi que l'aménagement de la voirie (un devis pour l'enfouissement des réseaux électriques a également été sollicité auprès de Morbihan Energies). Pour la rue de Gaulle (de Kerdriau à Malachappe), une réunion aura lieu avec les riverains le 30 mars pour présenter le projet qui concerne la commune pour le réseau d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques et l'aménagement de la voirie et également AQTA avec la réfection du réseau d'eaux usées. Des réunions avec tous les concessionnaires des réseaux (AQTA, Morbihan Energies, Région...) pour organiser au mieux ces travaux. Un plan de circulation sera à prévoir.

L'achat de lanternes à LED pour candélabres est également prévu au budget ; cela correspond à une opportunité offerte par Morbihan Energie : il ne resterait plus que 30 % du montant réel à payer par la commune.

Pour l'école du cheval blanc (opération 31), entre les restes à réaliser et les nouvelles propositions (15 727,37 €), il est proposé l'installation d'un visiophone et divers travaux

(installation de 2 boxes sous préau, changement du plancher d'une pièce, d'une partie du bardage et d'une partie des menuiseries extérieures.

En ce qui concerne le restaurant scolaire, une dépense de 15 095,02 € est proposée pour l'installation de la wifi, le remplacement de deux armoires réfrigérantes ainsi que l'installation de panneaux acoustiques sur le plafond.

Pour la médiathèque municipale, il est à noter des restes à réaliser importants pour les travaux (433 143,01 €) auxquelles se rajoutent de nouvelles propositions pour un montant de 329 951,95 €. L'ensemble de ces dépenses comprend les travaux, les acquisitions, la voirie... Des recettes sont également à prendre en compte avec 530 630 € de restes à réaliser (aides Etat, département, ADMAS) et des nouvelles subventions (25 000 € de l'Etat au titre du contrat de ruralité pour les acquisitions, 67 000 € au titre du FSIPL pour le cheminement vers la médiathèque et 71 500 € de l'ADMAS. L'ouverture de la médiathèque est envisagée à la mi-septembre.

Pour l'opération 37 (centre de loisirs), de nouvelles dépenses sont proposées pour un montant de 12 453,48 € avec l'acquisition entre autres d'un minibus (7500 €) et divers jeux et matériels.

Une dernière et nouvelle opération concerne un éventuel pôle d'animation de proximité (opération 42) qui pourrait être envisagé dans l'ancien garage Josset dont la situation géographique est avantageuse car face au stade avec un certain nombre de places de parking et la proximité du restaurant scolaire. L'idée consistait donc à lancer une étude de faisabilité pour avoir une estimation du coût de transformation du bâtiment en un espace communal dédié à plusieurs fonctions : salle de spectacle pouvant accueillir 200 à 300 personnes, salles associatives, centre de loisirs... Suivant l'estimation du coût, la commune prendra la décision de se porter acquéreur ou pas. Monsieur le Maire précise bien que c'est une étude de faisabilité et non un projet.

Toujours en section d'investissement, en ce qui concerne les autres recettes envisagées : 224 767,37 € de fonds de compensation de la TVA, 70 327 € de taxe d'aménagement.

Aussi, en section d'investissement, Madame FILY annonce un budget équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 3 361 594,95 €.

La dette en cours s'élève à 1 767 481 € au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

3. Médiathèque municipale : Approbation du projet d'équipements complémentaires (mobilier et signalétique) et d'acquisition de collections pour la médiathèque municipale de Sainte-Anne d'Auray et demande de subventions auprès de la DRAC, du CNL (Centre National du Livre) et de la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique)

Au vu de l'avenant au marché pour l'acquisition de mobilier et devis concernant la signalétique et l'acquisition de collections (livres, DC et DVD) pour la médiathèque, il convient de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Centre National du Livre (CNL) et la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) afin de solliciter des aides financières telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Financement	
Types de dépenses	Montant	Collectivité -Organisme	Montant
Equipement (complément mobilier et signalétique)	8 299,57	Etat (DRAC) 30%	2 489,87

Collections (livres, CD, DVD, partitions...)	32 000,00	Etat (DRAC) 40% des acquisitions sur certaines thématiques et/ou publics-cibles (représentant un total de 20 176,70 €)	8 070,68
		CNL 40% des acquisitions sur d'autres thématiques et/ou publics-cibles (représentant un total de 8 467,63€)	3 387,05
		SEAM (40 % de 2000 € d'acquisitions)	800,00
		Commune	12 775,98
		ADMAS	12 775,99
TOTAL HT	40 299,57	TOTAL HT	40 299,57

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces acquisitions ainsi que leurs modalités de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DRAC, le CNL et la SEAM pour des subventions.

4. Finances : Tarifs communaux

a) Tarifs communaux

Madame Fily, adjointe aux finances rappelle que les tarifs communaux ont été étudiés lors de la dernière commission finances (le 23 mars 2017). Elle propose les changements suivants :

<u>LOCATION SALLE POLYVALENTE – ESPACE CAMBORNE</u>	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2015	Propositions de tarifs 2017
Vin d'honneur pour saintannois	100 €	Suppression
Vin d'honneur pour personne extérieure à la commune	120 €	Suppression
Demi-journée pour saintannois	120 €	110 €
Demi-journée pour personne extérieure à la commune	140 €	150 €
Journée pour saintannois	200 €	200 €
Journée pour personne extérieure à la commune	220 €	250 €
Petites salles	50 €	50 €
Office-cuisine		30 €
<u>TA XE FOURRIERE</u>		
Taxe de fourrière	20 €	20 €
Frais d'identification par tatouage et de vaccination	50 €	50 €
Cas de 1 ^{ère} récurrence de divagation – taxe fourrière	30 €	30 €
Cas de 2 ^{ème} récurrence de divagation – taxe fourrière	50 €	60€
Cas de 3 ^{ème} récurrence de divagation – taxe fourrière	100 €	100 €
Taxe de gardiennage par animal et par jour	9 €	9 €

Main d'œuvre pour intervention des Serv. Techniques heure/agent (à l'initiative de la mairie)	40 €	40 €
<u>CIMETIERE COMMUNAL</u>		
Concession 15 ans	200 €	200 €
Concession 30 ans	400 €	200 €
Concession 50 ans	Suppression de cette durée	
<u>CAVES-URNES</u>		
Concession 15 ans	400 €	400 €
Concession 30 ans	700 €	700 €
<u>COLUMBARIUM</u>		
Concession 15 ans	400 €	400 €
Concession 30 ans	700 €	700 €
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	35 €	35 €
<u>PHOTOCOPIES MAIRIE</u>		
A4 recto	0.50 €	0.50 €
A4 recto-verso	0.60 €	0.60 €
A3 recto	0.60 €	0.60 €
A3 recto-verso	0.70 €	0.70 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

b) Tarifs 2017 Camping municipal

	Tarifs depuis 2015
Adulte	3,30 €
Enfant -7 ans	1,90 €
Voiture	2,30 €
Moto	1,80 €

Emplacement	2,90 €
Caravane + 5 m	8,60 €
Camping-Car	4,10 €
Branchement électrique	3,60 €
Garage mort	5,90 €
Taxe de séjour (par adulte) voté en conseil le 1 ^{er} /02/2017	0,20 €
Laverie (le jeton)	5,90 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

c) Tarifs 2017 Séjours et Camps Service enfance jeunesse

La commission enfance-jeunesse, réunie le 22 mars 2017 a donné un avis favorable aux camps suivants organisés pendant l'été 2017 par l'ALSH :

- Pâques 2017 :
Séjour à Paris pour les adolescents (2 jours) : 115 € pour les saintannois et 130 € pour les extérieurs
Une journée au Puy du Fou (du CP au CM2) : 35 €
- Eté 2017
Séjour Ados de 5 jours en Vendée en août : 160 € pour les saintannois et 170 € pour les extérieurs
Séjour « ile aux pies » (CM1/CM2) du 24 au 28 juillet : 110 € pour les saintannois et 120 € pour les extérieurs
Séjour « récré des 3 curés » (du CP au CE2) du 17 au 21 juillet : 110 € pour les saintannois et 120 € pour les extérieurs

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

5. Demande de subvention auprès de la CAF pour les dépenses d'investissement de l'ALSH/garderie périscolaire

Sur proposition de Madame Chantal PRODHOMME, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'équipement aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour les investissements pour l'accueil de loisirs et la garderie périscolaire. Pour information, la subvention peut atteindre 30 % du montant des dépenses. Conformément au budget primitif voté précédemment, le montant des investissements pour 2017 s'élève à 12 453,48 €.

6. Désignation des jurys d'assises 2018

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale et considérant l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2017, fixant pour l'année 2018, par commune, la répartition du chiffre en fonction de la population actualisée du nombre de jurés attribués au département.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au tirage au sort de **six personnes** à partir de la liste générale des électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste de 505 jurés devant composer le jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2018. Les personnes retenues doivent atteindre l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (art. 261 c.p.p.).

Ont été tirés au sort :

- Mme Gisèle MONTFORT
- Mr Mikaël AUFFRET
- Mme Elodie LEVEQUE-DAGNAUD née DAGNAUD
- Mme Monique BLANCKAERT née HIVET
- Mr Thierry LE CALLONNEC
- Mr Pascal LE MOIGNO

7. Validation du nouvel inventaire des zones humides et des cours d'eau

Vu la délibération du 25 octobre 2010 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS) relative à l'adoption de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Sainte-Anne d'Auray,

Vu la délibération du conseil municipal de Sainte-Anne d'Auray en date du 27 octobre 2010 validant l'inventaire des zones humides et des cours d'eau,

Vu la délibération du conseil syndical du SMLS en date du 15 décembre 2015 relative à la mise à jour de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Sainte-Anne d'Auray,

Monsieur YANNIC, adjoint à l'urbanisme rappelle qu'il avait été spécifié que cet inventaire fasse l'objet d'une intégration dans les documents d'urbanisme de la commune afin d'en assurer la protection.

Une première mise à jour a été demandée par la commune dans le cadre de la révision du PLU. Cette révision porte sur des zones humides qui ont fait l'objet d'urbanisation du fait de permis de lotir ou d'aménager autorisés, d'ajustements géométriques afin d'être le plus près de la réalité mais aussi d'un inventaire réalisé par le cabinet de géomètres Nicolas concernant le futur lotissement An Dervenn Vraz (consoeurs Mugnier).

Monsieur le Maire rajoute que ce schéma sera annexé au PLU révisé.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouvel inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, ont signé au registre les membres présents :